La gestion des lacs au cœur du développement de Val-des-Monts

Résumé

Introduction

Étant donné les nombreux bienfaits que nous procurent les lacs sur les plans social, économique et environnemental, il est du devoir de tous de s'assurer de leur intégrité écologique. En conservant des plans d'eau en pleine santé, la municipalité de Val-des-Monts pourra bénéficier de nombreuses retombées au niveau du récréotourisme, de la villégiature, de la valeur des propriétés, de la pêche sportive et de la qualité de vie de sa population.

Chaque lac ayant une situation particulière et unique, on ne peut porter un jugement sur l'ensemble des lacs de Val-des-Monts. Par contre, les effets de l'eutrophisation sont déjà perceptibles sur plusieurs des lacs de Val-des-Monts.

En effet, on peut voir que la concentration de phosphore, la transparence, les herbiers aquatiques, l'envasement du fond et le changement de la faune aquatique ont été modifiés dans les dernières années.

Afin d'éviter que la situation ne s'envenime davantage, les élus et la population ont tout intérêt à adopter des mesures et des comportements respectueux du milieu qu'ils habitent. À ce niveau, la devise suivante s'applique efficacement :

Mieux vaut prévenir que guérir

But et objectifs

Ce document a comme principal but d'outiller la Fédération des lacs de Val-des-Monts, les associations de lac, la municipalité de Val-des-Monts, ainsi que sa population, afin de soutenir une saine gestion des lacs de son territoire.

On y explique les principaux problèmes affectant les lacs, ainsi que les causes et conséquences associées à ceux-ci. Une liste d'éléments de solution affectant les installations septiques, la consommation d'eau, la bande de végétation riveraine, le contrôle de l'érosion, les routes, les produits ménagers, les embarcations motorisées et le contrôle du développement est suggérée au lecteur.

On y met l'accent sur un plan d'action Montvalois qui conseille d'utiliser l'outil composé des modèles de capacité de support des lacs afin de s'assurer que le bon développement soit fait à la bonne place. Ces modèles s'appuient sur la meilleure science disponible et offrent un outil de gestion fiable et compréhensif. Ils permettent d'attribuer un indicateur de sensibilité à chacun des lacs étudiés et de voir s'ils ont dépassé un seuil acceptable de pollution ou non. Ces deux renseignements permettront un aménagement durable du territoire qui respecte la capacité de support des écosystèmes.

Conséquences envisageables

Les conséquences potentiellement observables d'un enrichissement en éléments nutritifs sont :

- **Réduction de la transparence de l'eau due à une croissance d'algues microscopiques**
- **Augmentation de la quantité de plantes aquatiques**
- **Prolifération du myriophylle à épi (lorsque déjà présent)**
- **Envasement et sédimentation du fond du lac**
- **Réduction de la teneur en oxygène dissous**
- **Disparition de l'habitat du touladi (truite grise)**
- **Floraison de cyanobactéries (algues bleues)**
- **Perte d'usages (pêche, baignade, navigation,…)**
- **Réduction de la qualité de vie de la population**
- **Diminution de la valeur des propriétés**

Recommandations

- Le plan d'action suggéré dans ce document devrait être adopté par le conseil municipal de Val-des-Monts. Celui-ci devrait s'engager dans une approche de développement durable qui inclut les dimensions sociale, économique et environnementale. Une saine gestion et une approche « lac par lac » permettent de conserver l'intégrité du territoire.
- Les résultats provenant de la modélisation des lacs devraient être pris très au sérieux par les élus et les principaux intervenants. Ils sont issus de la meilleure science disponible, laquelle se perfectionne continuellement depuis au moins une trentaine d'année.
- Le principe de précaution devrait être mis de l'avant dans le cas de lacs potentiellement sensibles. Le processus de développement est très difficilement réversible.
- La municipalité de Val-des-Monts devrait poursuivre l'inspection des fosses septiques des résidences riveraines.
- Un système de vidange des fosses septiques géré par la municipalité permettrait de s'assurer de la régularité de cette tâche.
- Un effort devrait être consacré afin de diminuer la quantité d'eau se dirigeant vers les installations septiques.

- La municipalité de Val-des-Monts devrait conserver son règlement concernant l'utilisation de pesticides sur son territoire. Elle devrait donner suite aux plaintes des résidents et livrer des constats d'infraction aux contrevenants dans la limite du possible.
- Le règlement 562-05 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de Val-des-Monts devrait inclure les engrais et fertilisants domestiques dans sa liste de produits proscrits.
- Les résidents de Val-des-Monts devraient être sensibilisés à employer du savon exempt de phosphore.
- Pour les nouvelles constructions, les citoyens ont l'obligation de garder une bande de végétation riveraine. Lors de la présentation des plans à la municipalité, relativement à l'octroi un permis de construction, le promoteur ou le citoyen devrait indiquer comment il compte respecter cette bande riveraine. Il devrait pouvoir montrer quel aménagement il compte faire sur sa rive afin de créer une ouverture visuelle ou un accès à la rive. Cet aménagement doit respecter rigoureusement le *Règlement sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.
- La municipalité devrait favoriser activement la revégétalisation des rives dégradées. À ce niveau, de la sensibilisation à la revégétalisation des berges devrait être faite auprès de la population. Une campagne de subvention pourrait également avoir un impact positif sur la participation citoyenne.
- Des techniques d'entretien de routes plus écologiques existent. La voirie de la municipalité de Val-des-Monts devrait en tenir compte.

Conclusion

On sait maintenant que certains outils existent afin de connaître l'état actuel et potentiel des lacs en fonction du développement du territoire. Cet outil permet de poser un constat sur la situation et de savoir si un lac donné est vulnérable ou non. Même si on sait que la villégiature est la première responsable de l'enrichissement des plans d'eau sur le territoire de Val-des-Monts, il ne faut pas adopter une attitude anti-développement. Il faut plutôt s'assurer que ce développement soit bien fait et qu'il respecte la capacité de support du milieu. À ce niveau, cette phrase-clé devrait être utilisée :

Le bon développement à la bonne place

Référence à citer

Fredette, P., 2007, *La gestion des lacs au cœur du développement de Val-des-Monts*, Fédération des Lacs de Val-des-Monts, Val-des-Monts, Qc, 143p. (incluant 13 ann.).